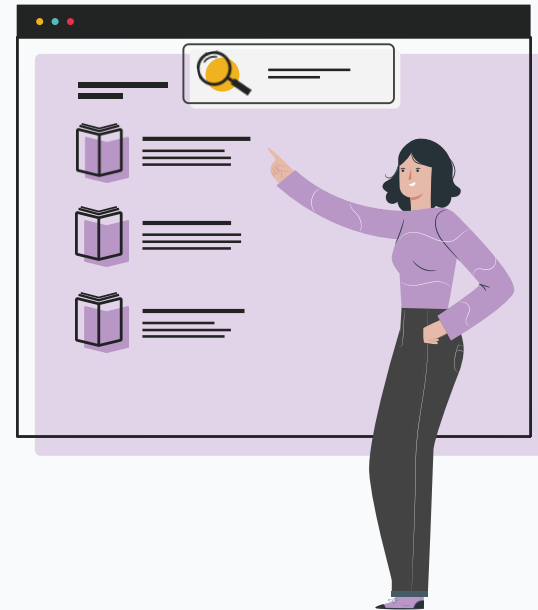




# ETHIQUE BIBLIOGRAPHIQUE



2025-2026



BIBLIOTHÈQUES  
UNIVERSITAIRES  
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER



[bibliotheques.edu.umontpellier.fr](https://bibliotheques.edu.umontpellier.fr)

Mis à jour en 202X

# PLAN DE LA SÉANCE

1. Respecter le droit d'auteur
2. Comment bien citer
3. Gestion des références bibliographiques





# 1. Respecter le droit d'auteur



# Pourquoi ?

## POUR VOUS

Preuve de votre effort d'investigation (raisonnement étayé par des travaux scientifiques antérieurs)

Montrer la rigueur scientifique de votre démarche

Prouver l'honnêteté scientifique et intellectuelle

## POUR LES AUTEURS

Respect du droit moral\* et patrimonial\* des auteurs cités  
Protection contre les accusations de plagiat

Se reporter facilement à l'information citée

## POUR LE LECTEUR

Vérifier une affirmation, et se reporter au besoin à la source d'information primaire

# Pour se prémunir du plagiat

Selon la définition du Larousse, le plagiat est « l'acte de quelqu'un qui, dans le domaine artistique ou littéraire, donne pour sien ce qu'il a pris à l'œuvre d'un autre ». Il est défini par le Code de la Propriété Intellectuelle comme « Toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre en violation des droits d'auteurs ».



Source : François Maret :  
<http://www.francoismaret.ch/dotclear2/index.php?post/2013/10/16/1245-plagiat>

# Le plagiat



Plagier, c'est donc :

- **Utiliser le travail d'un autre** en le faisant passer pour sien : faire du copier / coller
- **Reformuler les idées d'un auteur** avec ses propres mots sans le mentionner
- Utiliser des extraits, que ce soit d'un texte, des images, des graphiques, des illustrations... provenant d'un auteur sans le mentionner
- **Traduire** dans une autre langue
- **Copier une bibliographie**
- Utiliser un travail que vous avez déjà réalisé (**auto-plagiat**)
- **Auto-plagiat** (ou recyclage de texte : republication ou « salami-sclicing ») (fait de découper une recherche en tranches pour en faire plusieurs articles là où un seul suffirait)

Le plagiat est passible de sanctions disciplinaires, administratives et pénales

**À noter** : le plagiat est facilement repérable grâce à des logiciels anti-plagiat (Compilatio)



# Prévenir le plagiat : démo avec Compilatio

Pour tester votre travail dans Compilatio, cliquer sur le [lien](#)

COMPILATIO MAGISTER  
Université de Montpellier

Dossier par défaut

+ Nouveau dossier

Bibliothèque de références

Corbeille

Dossier par défaut

+ Ajouter des fichiers

Collecte et Partage

Tout cocher

Trier les documents par

Date de dépôt

1 - 1 sur 1

Demonstration - Les grands singes #a67eee

09/01/2024 14:32 par John Doe | 792 mots | 9,92 ko | John Doe | Plus d'infos

63%

Rapport

## Sources principales détectées

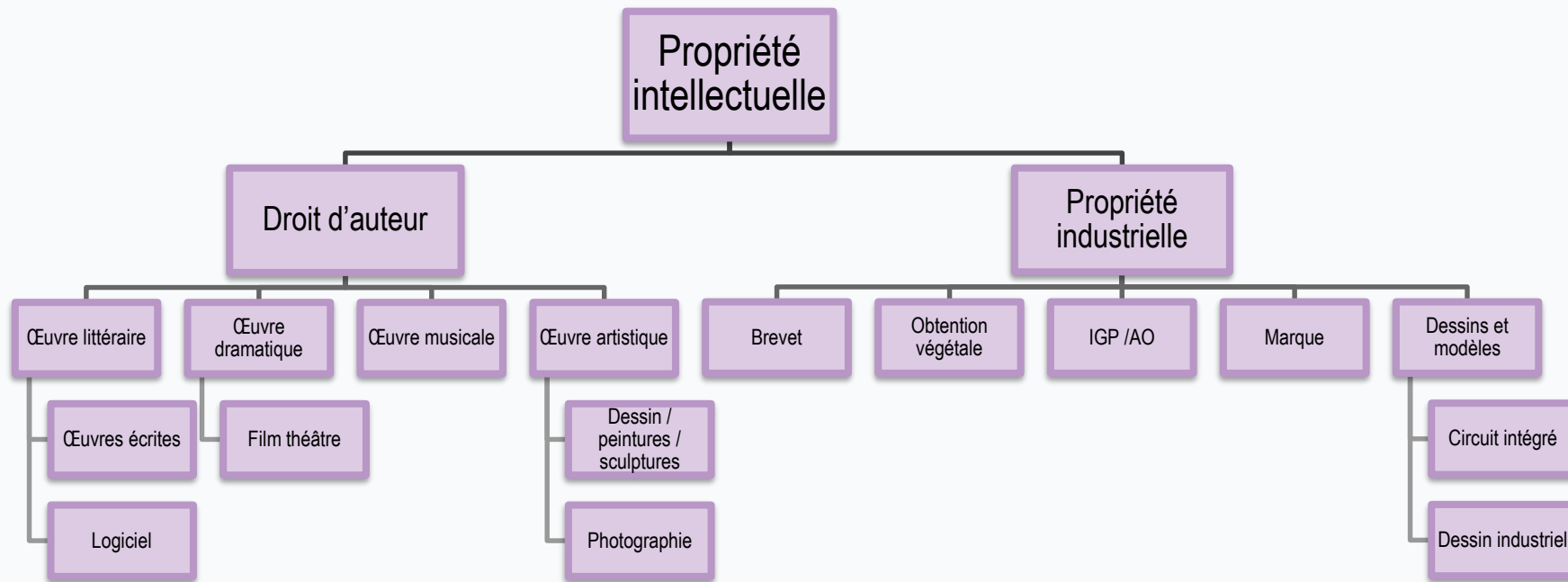
Dont 26% de similitudes avec des sources mentionnées dans le document *Inclus dans le score*

Dont 13% de passages de similitudes inclus dans les textes entre guillemets *Inclus dans le score*

N°	Description	Similitudes	Emplacements	Informations complémentaires
1	<a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Gorille">fr.wikipedia.org</a>   Gorille — Wikipédia <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Gorille">https://fr.wikipedia.org/wiki/Gorille</a> ▼ Afficher les 2 sources secondaires	16%		Mots identiques: 16% (144 mots)
2	<a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Hominidae#:~:text=L'expression%20«%20grands%20singes%20»%20vient%20plut%C3%B4t%20de,...">fr.wikipedia.org</a>   Hominidae — Wikipédia <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Hominidae#:~:text=L'expression%20«%20grands%20singes%20»%20vient%20plut%C3%B4t%20de,...">https://fr.wikipedia.org/wiki/Hominidae#:~:text=L'expression « grands singes » vient plutôt de,...</a> ▼ Afficher les 3 sources secondaires	12%		Mots identiques: 12% (105 mots)
3	<a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:31993L0035">eur-lex.europa.eu</a>   EUR-Lex - 31993L0035 - FR <a href="https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:31993L0035">https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:31993L0035</a>	10%		Mots identiques: 10% (79 mots)
4	<a href="#">Huile de palme.pdf</a>   Huile de palme #d6db05 Le document provient de ma bibliothèque de références	9%		Mots identiques: 9% (75 mots)
5	<a href="#">Great Apes Survival Partnership.pdf</a>   Great Apes Survival Partnership #1f1b43 Le document provient de mon groupe	9%		Mots identiques: 9% (71 mots)
6	<a href="#">Document d'un autre utilisateur</a> #e9135d Le document provient d'un autre groupe	5%		Mots identiques: 5% (45 mots)

# Propriété intellectuelle

Pour pouvoir réutiliser dans sa production les idées ou l'argumentation d'autres auteurs, il faut avoir connaissance de la propriété intellectuelle, " La propriété intellectuelle a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations, des créations esthétiques et techniques et des œuvres littéraires et artistiques. Elle confère des monopoles exclusifs d'exploitation temporaires aux créateurs et innovateurs."



# Protection des œuvres littéraires et artistiques

Conditions de protection d'une œuvre : elle doit être **formalisée** et **originale** (expression de l'effort intellectuel et l'auteur doit faire preuve de créativité)

Les œuvres sont protégées par :

- **Droit d'auteur** : protection pour propriété littéraire et artistique dans le monde entier / obtenu automatiquement dès la création d'une œuvre intellectuelle / autorisation auteur requise pour l'exploiter
- **Copyright** : protection littéraire et artistique dans les pays de la Common Law / obtenu en effectuant un dépôt de Copyright auprès du bureau compétent / autorisation requise pour exploitation
- **Creative commons** : outil de partage des œuvres intellectuelles. Obtenu sur [creativecommons.org](https://creativecommons.org) / respect des consignes d'usage préétablies par l'auteur pour exploitation



## L'oeuvre est protégée par le droit d'auteur du fait même de son existence

### Qu'est-ce que le droit d'auteur ?

Le droit d'auteur est défini par le code de la propriété intellectuelle comme « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial. »

Le droit d'auteur est donc composé de 2 catégories :

- **Les droits patrimoniaux** qui durent de la création de l'oeuvre jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur. Ils assurent à l'auteur un droit à la divulgation et à la reproduction de l'œuvre et peuvent être cédées.
- **Les droits moraux** qui sont inaliénables et perpétuels et qui protègent les intérêts non économiques de l'auteur.

Une fois l'œuvre divulguée au public, l'auteur ne peut s'opposer à (Art. L122.5)

- Ses représentations privées et gratuites dans un cadre familial
- Copie licite à des fins d'utilisations privées
- Parodie, caricature

Avec mention du nom de l'auteur et de la source

- Courte citation ou analyse justifiée par le caractère pédagogique, scientifique ou d'information



# Le droit des images

Le droit de l'image suppose, pour tout usage d'un cliché, l'autorisation de l'auteur de la photographie. Ainsi, le droit de l'image est régi par le Code de la Propriété intellectuelle ; lequel définit les protections offertes aux œuvres et à leurs auteurs.

L'image est considérée d'un point de vue juridique comme une œuvre. Il convient alors de définir la notion d'œuvre au sens du Code de la Propriété intellectuelle et artistique.

L'article L 112-1 définit une œuvre comme une création originale qui reflète la personnalité de son auteur, une activité créatrice originale.

Si l'on souhaite diffuser une image (photo, film, etc.) sur Internet ou n'importe quel support accessible au public, il faut respecter le droit encadrant son utilisation.



# Le droit des personnes / protection des données

Les droits des personnes, notamment le droit au respect de la vie privée, sont renforcées par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les données à caractères personnels sont aussi protégées. **Données à caractère personnel** = toutes informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne.

Parmi les données à caractère personnel, plusieurs données sont dites sensibles dans la réglementation : ce sont des informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

L'utilisation de des données dites sensibles est possible pour des finalités de recherche. Dans ce cas, une sécurisation renforcée des données est nécessaire.



## L'IA: SUR LES TRACES DU DROIT D'AUTEUR

### 1 Attention aux oeuvres protégées

L'intelligence artificielle (IA) est-elle entraînée à partir d'oeuvres protégées?

**+ info**



### 2 Attention aux renseignements personnels

Un renseignement personnel (RP) est-il confidentiel?

**+ info**



### 3 Évitez le plagiat

L'IA : un copier-coller massif d'oeuvres d'autrui?

**+ info**



### 4 Validez les informations

L'IA peut-elle nous induire en erreur?

**+ info**



### 5 Citez vos sources

Devons-nous citer les références des oeuvres utilisées?

**+ info**



### 6 Déclarez votre utilisation

Que faut-il déclarer?

**+ info**

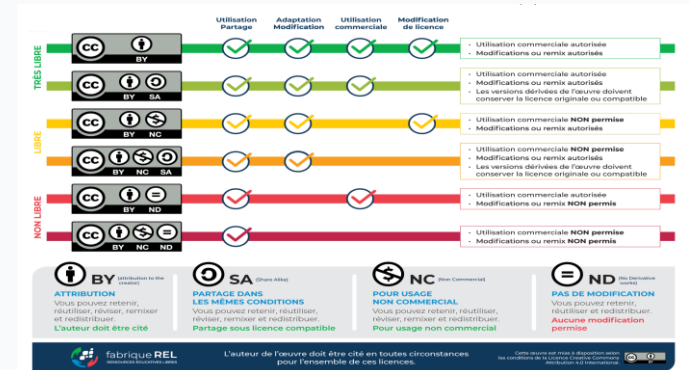


# Les licences Creative Commons

Les licences creatives commons constituent un ensemble de sept licences régissant les conditions de réutilisation et de distributions.

Ces licences sont des outils juridiques que les créateurs et autres titulaires de droits peuvent utiliser pour offrir certains droits d'utilisation pour le public, tout en se réservant d'autres droits,

Elles offrent une alternative flexible au droit d'auteur et au copyright, favorisant ainsi le partage et la réutilisation des œuvres numériques.



# Les droits d'utilisation des licences

Licence	Droits	Obligations
CC BY	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Partager</li> <li>✓ Copier</li> <li>✓ Modifier</li> <li>✓ Utiliser commercialement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Citer l'auteur original</li> <li><input type="checkbox"/> Indiquer les modifications</li> <li><input type="checkbox"/> Fournir un lien vers la licence</li> </ul>
CC BY-SA	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Partager</li> <li>✓ Copier</li> <li>✓ Modifier</li> <li>✓ Utiliser commercialement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Citer l'auteur original</li> <li><input type="checkbox"/> Indiquer les modifications</li> <li><input type="checkbox"/> Fournir un lien vers la licence</li> <li><input type="checkbox"/> Partager sous la même licence</li> </ul>
CC BY-ND	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Partager</li> <li>✓ Copier</li> <li>✓ Utiliser commercialement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Citer l'auteur original</li> <li><input type="checkbox"/> Fournir un lien vers la licence</li> <li><input type="checkbox"/> Ne pas modifier l'œuvre</li> </ul>
CC BY-NC	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Partager</li> <li>✓ Copier</li> <li>✓ Modifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Citer l'auteur original</li> <li><input type="checkbox"/> Indiquer les modifications</li> <li><input type="checkbox"/> Fournir un lien vers la licence</li> <li><input type="checkbox"/> Pas d'utilisation commerciale</li> </ul>
CC BY-NC-SA	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Partager</li> <li>✓ Copier</li> <li>✓ Modifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Citer l'auteur original</li> <li><input type="checkbox"/> Indiquer les modifications</li> <li><input type="checkbox"/> Fournir un lien vers la licence</li> <li><input type="checkbox"/> Ne pas utiliser commercialement</li> <li><input type="checkbox"/> Partager sous la même licence</li> </ul>
CC BY-NC-ND	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Partager</li> <li>✓ Copier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Citer l'auteur original</li> <li><input type="checkbox"/> Fournir un lien vers la licence</li> <li><input type="checkbox"/> Ne pas modifier l'œuvre</li> <li><input type="checkbox"/> Ne pas utiliser commercialement</li> </ul>

Il est important de noter que toutes les licences Creative Commons exigent l'attribution de l'auteur original



## Les autres licences

- Licence ETALAB : licence libre française créée par la mission Etalab afin d'encadrer l'ouverture des données de l'État français. Elle garantit au "réutilisateur" le droit non exclusif, personnel et gratuit d'utiliser les informations sans limites géographiques ni temporelles.
- Licences pour logiciel : GNU (General Public License) : Il existe plus de 300 licences pour les logiciels. Les plus courantes sont celles présentées à savoir Apache, BSD, CeCILL, GNU et MIT.
- Licences pour bases de données : ODbL : La licence ODbL (Open Database License) est un contrat de licence ayant pour objet d'autoriser les utilisateurs à partager, modifier et utiliser librement la base de données initiale tout en maintenant ces mêmes libertés pour les autres versions dérivées

### Le cas de la Licence CCO

La licence CCO permet aux producteurs de données de les placer dans le domaine public, sans aucune restriction d'usage.

Les données peuvent être réutilisées librement, améliorées, modifiées, y compris à des fins commerciales, sans qu'il soit obligatoire de citer le producteur du jeu de données, ni de les rediffuser sous la même licence



# L'exception pédagogique

L'exception pédagogique est une disposition légale qui permet aux enseignants et chercheurs d'utiliser certaines œuvres protégées par le droit d'auteur dans un cadre éducatif, sans avoir à obtenir l'autorisation préalable des ayants droit. Cette exception, inscrite dans le Code de la propriété intellectuelle, vise à faciliter l'utilisation de contenus à des fins d'illustration dans l'enseignement et la recherche. L'exception pédagogique s'applique à la présentation de documents pédagogiques en présentiel, à la diffusion numérique de documents pédagogiques pour les apprenants via les Espaces numériques de travail (ENT), à la mise en œuvre des sujets d'examens ou de concours ainsi qu'à l'utilisation de documents pour des actes d'enseignement, de formation des enseignants-chercheurs ou des activités de recherche.

L'exception pédagogique est formalisée par l'accord sectoriel [du 22 juillet 2016](#) modifié par l'[avenant du 26-12-2019](#) : Protocole d'accord sur l'utilisation et la reproduction des livres, des œuvres musicales éditées, des publications périodiques et des œuvres des arts visuels à des fins d'illustration des activités d'enseignement et de recherche.

Ce protocole vous permet d'intégrer dans la thèse des œuvres ou extraits d'œuvres soumis au droit d'auteur sans l'autorisation expresse des titulaires des droits, à l'exception des œuvres musicales éditées, en l'absence de toute utilisation commerciale, à la double condition que **les œuvres ou extraits d'œuvres ne puissent pas être extraits, en tant que tels, du document et que l'auteur de la thèse n'ait pas conclu un contrat d'édition avant la mise en ligne.**





## 2. Comment bien citer



# La bibliographie

La **bibliographie** liste toutes les sources utilisées dans la rédaction de votre travail universitaire (tout type de document et de support). Elle inclut des informations détaillées du document (titre, auteur, année, etc.) qui permettent de retrouver facilement les sources indiquées dans le texte et de vérifier leur pertinence



Ouvrage imprimé	Article de revue imprimé	Ouvrage électronique	Article électronique	Thèse ou mémoire	Site Internet
Nom de l'auteur	Nom de l'auteur	Nom de l'auteur	Nom de l'auteur	Nom de l'auteur	Auteur du site ou organisme
Titre de l'ouvrage	Titre de l'article	Titre de l'ouvrage	Titre de l'article	Titre de la thèse ou mémoire	Nom du site [en ligne]
	Titre de la revue		Titre de la revue [en ligne]	Thèse ou mémoire	Titre de la page [en ligne]
Lieu de publication et l'éditeur	Le volume, le numéro	Lieu de publication et l'éditeur	Le volume, le numéro	Discipline	
L'année	L'année	L'année	L'année	Lieu de soutenance	Date de création ou mise à jour
		Date de consultation	Date de consultation		Date de consultation
		Disponible à l'adresse : URL ou DOI	Disponible à l'adresse : URL ou DOI		Adresse Web du site



# Les règles générales

Tous les documents (livres, articles, pages web, images, etc.) utilisés dans vos travaux académiques seront mentionnés grâce à leur référence bibliographique.

**Référence bibliographique** « l'ensemble des éléments qui décrivent un document (auteur, titre, éditeur, année, etc.) et qui permettent de l'identifier. Les données descriptives varient selon le type de documents (livres, articles, chapitres, pages web, etc. ), le support (papier ou en ligne)».

Elle répond à des normes précises qui varient d'un domaine à l'autre (scientifique, lettres, etc.)

**Règle générale** : chaque source utilisée doit être mentionnée dans deux endroits :

- ❑ dans le texte avec un **appel à citation** (chaque source de façon abrégée ou source citée de façon numérique)
- ❑ en **bibliographie finale** (toutes les sources de façon complète)



# Etayer son raisonnement par ses sources

Dans un travail académique, il est impératif de citer ses sources pour des raisons éthiques et juridiques.

***Vous devez citer vos sources pour :***

- Une **citation** : un extrait de texte emprunté à un auteur et recopié mots à mots entre guillemets
- Une **paraphrase** : reprendre les idées de quelqu'un d'autre avec ses propres mots
- **Quelque soit le support** (papier, numérique...) ou le format (vidéo, image, son, graphique...)
- **Quelque soit le régime de droit** qui s'applique (droit d'auteur, domaine public, libre de droits...)

***On ne cite pas :***

- des faits de **notoriété publique** connus par une grande majorité de personnes (ex. *Paris est la capitale de la France*)



# Définir les utilisations des œuvres citées

## Quels types de support ?

- Photographie
- Tableau, Plaquettes
- Composition musicale
- Œuvres de dessins, de peintures, de sculptures...
- Œuvres cinématographiques, vidéo
- Extraits de texte, d'articles, d'étude...
- Images
- Plan, croquis

## Pour quelles utilisations ?

- Diffusion d'images pour une conférence
- Diffuser son travail universitaire sur internet
- Présenter son travail universitaire à un jury de soutenance sans diffusion
- Publier un article de recherche...
- Conditions, durée et territoire géographique d'exploitation des contenus



## Vérifier qui en détient les droits ...

L'œuvre est dans le domaine public ? Avec ou sans conditions d'utilisations

L'œuvre est encore protégée par le droit d'auteur

L'œuvre est-elle sous licence ?

Est-elle protégée par un copyright

Y a-t-il un ou plusieurs auteurs ?...

**Identifier l'information** qui figure à proximité ou dans les pages des « crédits » et est la plupart du temps caractérisée par ©, suivi

- d'un nom d'artiste
- D'un nom de société, association ...
- De la formule « droits réservés »
- Des licences appliquées



*Celui qui a la propriété matérielle d'un objet (par exemple, un tableau) ne détient pas automatiquement la propriété intellectuelle sur l'œuvre (auteur du tableau)*





### Insérer des extraits de texte :

- Les courtes citations : autorisées dans le cadre de l'exception pédagogique. Elles sont intégrées au corps du texte et placées entre guillemet, avec un appel à citation qui renvoie à une source (référence bibliographique)
- La reformulation d'idées, d'articles, de chapitres, etc. ou traduction dans une autre langue : autorisée avec un appel à citation renvoyant à la ou aux sources utilisées (références bibliographiques)
- Extrait important de livres (supérieur à 40 mots) : autorisation de l'auteur d'utiliser son œuvre / appel à citations citation renvoyant à la référence bibliographique du livre

*Peu importe votre choix vous devez toujours indiquer la  
**référence par un appel à citation***



## FOCUS : L'utilisation des images

### IDÉES REÇUES

- Une image, si elle est sur Google image, peut être réutilisée sans problème.
- Les images libres de droit peuvent être copiées-collées sans vérification particulière.



**25.** JE N'UTILISE PAS UNE IMAGE QUI PROVIENT D'UN ARTICLE PUBLIÉ PAR UN ÉDITEUR

**26.** MÊME SI JE SUIS L'AUTEUR DE L'IMAGE, JE SUIS PRUDENT SI J'AI PAR AILLEURS FAIT PUBLIER MON TRAVAIL PAR UN ÉDITEUR

**27.** ATTENTION AUX IMAGES QUI PROVIENNENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE « LIBRE DE DROIT »

**28.** ATTENTION AUX IMAGES TROUVÉES SUR LE WEB : JE VÉRIFIE LES DROITS AFFÉRENTS

# Des photographies et images

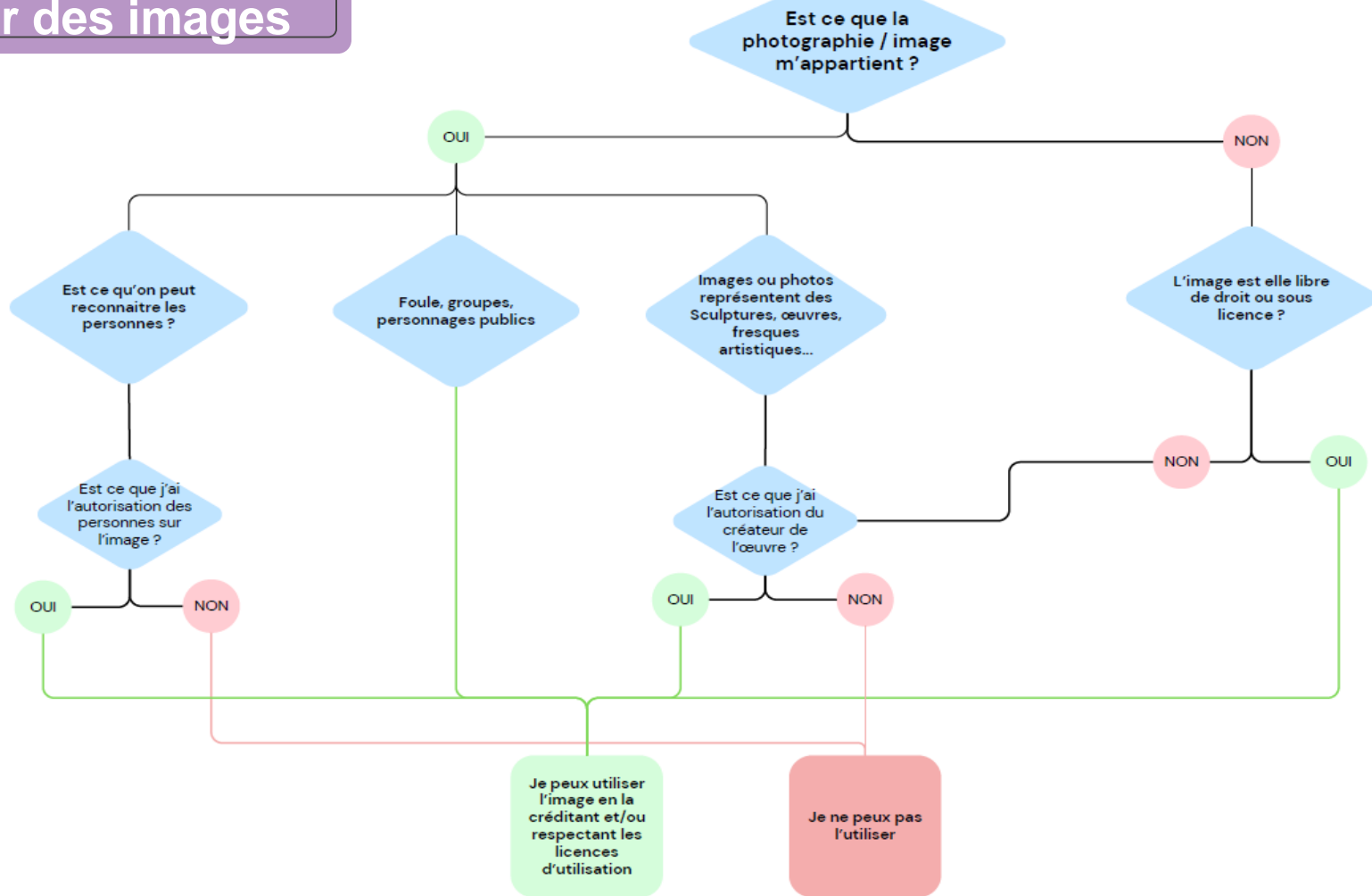
- Photos d'un photographe : autorisation d'utiliser la photo originale et obligation de citer son auteur et la source de provenance de l'image.
- Photographie d'un film : équivaut à une courte citation et relève de l'exception pédagogique mais respect du droit d'auteur (appel à citation et références bibliographiques)
- Mes propres photographies :
  - Si les photos comportent des personnes photographiées reconnaissables, il faut alors demander une autorisation de diffusion de l'image de la ou des personnes photographiées
  - Si les photos représentent un groupe, une foule non reconnaissable, une personne publique dans l'exercice de ses fonctions : pas d'autorisation
  - Si ces photos représentent une sculpture, une œuvre, une fresque ... demander l'autorisation de l'auteur de l'œuvre photographiée
- Photos ou images trouvées sur internet :

Toutes les images récupérées sur internet ne sont pas libres de droit et utilisable dans un travail universitaire.

  - Si les images sont protégées (souvent le site indique « tous droits réservés »), contacter le propriétaire du site pour demander une autorisation d'utilisation
  - Si les images sont libres de droits, vous pouvez utiliser librement les images en citant bien entendu la source
  - Si les images sont sous licences créative Commons, vérifier les condition d'utilisation, de partage, de modification (en citant les source)



# Citer des images



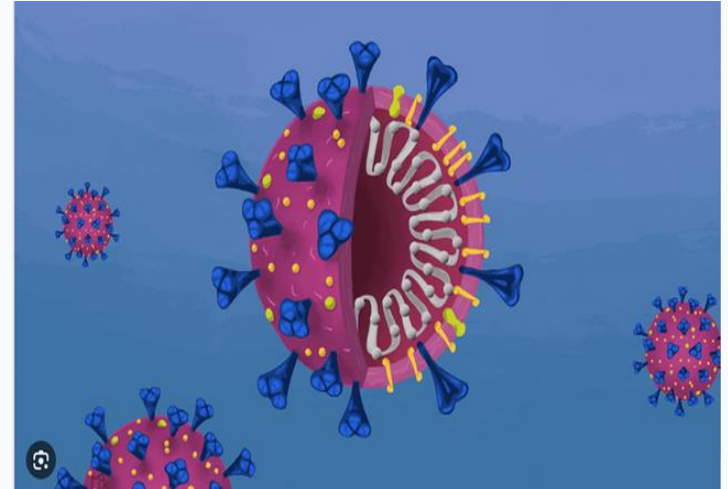


# Comment citer correctement une image

**Citer des photos ou des images** : les figures (image, schéma, photo, etc ) insérées dans le texte doivent être accompagnée :

- Titre ou nom de l'image
- Auteur
- Date (facultatif)
- la source de l'image (adresse de la page web, référence indispensable pour retrouver l'image, à copier telle qu'elle apparaît dans la barre d'adresse)
- les droits d'utilisation de l'image (type de licence, domaine public...)

**A noter** : la référence complète sera mentionnée dans la bibliographie finale.



*Figure 1.* SARS-CoV-2, par M.-P. Kostman pour IGI, (<https://innovativegenomics.org/free-covid-19-illustrations/>) CC BY-NC-SA

## Des images générées par l'IA

**Insérer des images générées par l'IA** : pour toute utilisation d'un outil d'IA pour la production d'images, de graphiques ... il faudra citer le nom de l'entité créatrice pour un texte dans la bibliographie.

Pour une image, il convient d'inscrire la référence de l'image, en incluant le prompt, l'outils d'IA utilisé et la date.



Image générée à l'aide de l'invite « crée l'image d'un robot qui dessine », par OpenAI, *DALL-E 3*, 2024, ([https://openai.com/index/dall-e-3/.](https://openai.com/index/dall-e-3/))

**Utiliser des entretiens, interview** : autorisation des personnes interrogées ou rendre l'entretien anonyme (pour cela enlever tous distinctions qui ferait que la personne soit reconnaissable)

**Retranscrire des discussions** : masquer les noms et les données personnelles

**Utiliser des questionnaires** : anonymiser les questionnaires en masquant les noms et toutes les données personnelles

**Données d'entreprise ou lieu de stage** : avoir le consentement de l'entreprise ou lie de stage pour insérer des éléments propres (organisation, fonctionnement, budget...)à l'entreprise (autre que ceux trouvés en libre accès sur internet

*Comment recueillir le consentement des personnes : <https://www.cnil.fr/fr/les-bases-legales/consentement>*

*Le consentement peut être donné sous des formes différents par écrit ou par voie orale. Dans tous les cas, il est important d'assurer la traçabilité du recueil du consentement.*



**Utiliser des données de la recherche** : dès lors que les données d'une activité de recherche financée au moins pour la moitié par les dotations de l'Etat, collectivité territoriale, établissements publics, fonds européens.. ne sont pas protégées par un droit spécifique ou une réglementation particulière et qu'elles ont été rendues publiques par le chercheur, l'établissement ou l'organisme de recherche, leur réutilisation est libre (Art.L.533-4-II)

## Données diffusables

- Communication libre si (cf loi pour une République numérique, oct. 2016) :
  - données issues d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des fonds publics
  - non protégées par un droit spécifique
  - rendues publiques par le chercheur ou l'établissement
    - établissement décide quelles données seront ouvertes, le lieu et les conditions de dépôt
- Communication obligatoire pour certaines données géographiques et environnementales (cf convention Inspire et convention d'Arrhus)

## Données diffusables sous conditions

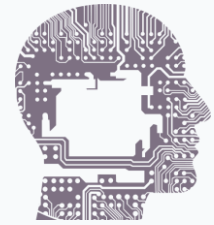
- Données présentant des risques pour la protection du potentiel scientifique et technique de la nation (cf laboratoire dit « unité protégée »)
- Zones à régime restrictif (ZRR) : accès physique et numérique soumis à autorisation
- Données protégées par le droit d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle

## Données interdites à la diffusion

- Données présentant des risques pour la protection du secret de la défense nationale
- Données présentant des risques pour la sécurité de l'Etat, la sécurité publique, la sécurité de l'établissement
- Secret professionnel ou confidentialité (secret médical, secret de l'instruction, secret bancaire et fiscal)

D'après Dominique L'Hostis, Du plan de gestion au data paper, juin 2019, <https://gricad.univ-grenoble-alpes.fr/video/plan-gestion-donnees-au-data-paper>; d'après Esther Dzalé, AG CNUE, juin 2019





Quelques conseils de conduite :

6.2. L'utilisation de l'IA par les étudiantes et étudiants doit respecter les règlements en vigueur à l'Université de Montpellier, les règles propres à chaque enseignement et les consignes spécifiques à chaque évaluation.

6.3. Les attentes concernant l'utilisation de l'IA sont explicitées dans les programmes de cours et expliquées aux étudiantes et étudiants. Les modalités d'utilisation de l'IA, lorsqu'elle est autorisée, sont clarifiées dans les consignes d'évaluation.

<https://numerique.umontpellier.fr/principes-ia-formation/>

- Demandez à votre enseignant s'il préconise l'utilisation de l'IA ou non
- Quelques cas de figure :
  - Pas de citation pour le brainstorming / pour la correction orthographique
  - Citation si on copie colle un texte / si on crée une infographie ou une image



# Comment et pour quelles utilisations citer l'IA

<b>Copier-coller tout ou une partie de la production d'une IAG</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ * Citer/mentionner le passage en question (pour le texte, entre guillemets) selon les préconisations de la norme de citation suivie</li><li>⇒ Annexer le contenu de la conversation avec l'IAG</li><li>⇒ Préciser, par exemple dans un tableau, l'utilisation faite des IAG</li></ul>
<b>Paraphraser, reformuler ou retravailler la production d'une IAG</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ * Citer/mentionner le passage en question selon les préconisations de la norme de citation suivie</li><li>⇒ Annexer le contenu de la conversation avec l'IAG</li><li>⇒ Préciser, par exemple dans un tableau, l'utilisation faite des IAG</li></ul>
<b>Paraphraser, reformuler ou retravailler les contenus de plusieurs productions d'une ou de plusieurs IAG et/ou traduire son texte ou une citation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ * Citer/mentionner le passage en question selon les préconisations de la norme de citation suivie</li><li>⇒ Préciser, par exemple dans un tableau, l'utilisation faite des IAG</li></ul>
<b>Utiliser une IAG pour générer le plan du travail et/ou pour avoir un retour sur son texte</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Préciser, par exemple dans un tableau, l'utilisation faite des IAG</li></ul>
<b>Utiliser une IAG pour trouver des idées (avant la rédaction) et/ou pour trouver des références et/ou pour traduire une lecture</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>⇒ Aucune mention nécessaire</li></ul>

\* = nécessaire

## IMAGES ET CAPTURES D'ECRAN

Photo d'œuvres d'art (tableau, dessin, sculpture...)	Autorisation d'utilisation de l'œuvre
Images issues d'internet	<ul style="list-style-type: none"><li>- Autorisation si les images ne sont pas libres de droits</li><li>- Respect des licences si images sous licence creative Commons</li></ul>
Copies d'écran d'applications (parfois interne)	Aucune mais masquer les données personnelles
Copies d'écran conversation en ligne	Formulaire de consentement ou asque les données personnelles
Images générées par l'IA	Obligation de citer

## PHOTOGRAPHIES

Photos de personnes	Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne
Photos d'œuvres d'art (sculpture, street art, installation, pièces de musées)	Autorisation d'utilisation d'une œuvre
Photos d'une manifestation publique, scène de rue...d'une personne publique	Si personnes ne sont pas reconnaissables, appartenant à un groupe, pas d'autorisation
Photos issues d'un film	Pas d'autorisation (considéré comme citation courte)



## IMAGES ET CAPTURES D'ECRAN

Photo d'œuvres d'art (tableau, dessin, sculpture...)	Autorisation d'utilisation de l'œuvre
Images issues d'internet	<ul style="list-style-type: none"><li>- Autorisation si les images ne sont pas libres de droits</li><li>- Respect des licences si images sous licence creative Commons</li></ul>
Copies d'écran d'applications (parfois interne)	Aucune mais masquer les données personnelles
Copies d'écran conversation en ligne	Formulaire de consentement ou asque les données personnelles
Images générées par l'IA	Obligation de citer

## PHOTOGRAPHIES

Photos de personnes	Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne
Photos d'œuvres d'art (sculpture, street art, installation, pièces de musées)	Autorisation d'utilisation d'une œuvre
Photos d'une manifestation publique, scène de rue...d'une personne publique	Si personnes ne sont pas reconnaissables, appartenant à un groupe, pas d'autorisation
Photos issues d'un film	Pas d'autorisation (considéré comme citation courte)

## DONNEES DE LIEU DE STAGE

Histoire du lieu de stage	Consentement de l'entreprise, association, de la structure
Organisation et fonctionnement	Consentement de l'entreprise, association, de la structure
Données budgétaires	Consentement de l'entreprise, association, de la structure
Présentation de l'équipe	Consentement de l'entreprise, association, de la structure

## TEXTE

Citation courte	Pas d'autorisation / citer la référence
Extraits longs	Demande d'autorisation à l'auteur / citer la référence
Reformulation, résumé, paraphrase, traduction	Citer la référence
Textes/ production réalisés par des apprenants, des étudiants	Autorisation d'utilisation / citer la référence

## DONNEES DE LA RECHERCHE (voir le tableau)





# 3. La gestion des références bibliographiques



# Rédaction d'une bibliographie

Pour rédiger votre bibliographie, vous avez plusieurs méthodes à votre disposition :

- Rédaction manuelle
- Utilisation d'une Intelligence Artificielle Générative
- Utilisation d'un site web
- Utilisation d'un logiciel



# Rédaction d'une bibliographie

La rédaction d'une bibliographie doit être rigoureuse, chaque référence doit être présentée de manière complète et cohérente, en suivant une norme (par exemple Vancouver, APA ou Chicago) choisie dès le départ. Elles sont ensuite ordonnées selon les critères de cette norme. Il est important de vérifier que toutes les informations essentielles sont présentes : auteur, titre, date, lieu d'édition, éditeur ou URL et date de consultation pour les ressources en ligne.

Vous trouverez les détails des normes bibliographiques ici :

APA : <https://boite-outils.bib.umontreal.ca/citer/apa>

Bordeaux : <https://www.jurisguide.fr/fiches-pedagogiques/reference-bibliographique/>

Chicago : <https://boite-outils.bib.umontreal.ca/citer/chicago>

Vancouver : <https://boite-outils.bib.umontreal.ca/citer/vancouver>



# Citer du texte ... en style Vancouver

L'enseignement médical à Montpellier (1) est né de la pratique, en dehors de tout cadre institutionnel, au début du XIIe siècle (2). Ancêtre des médecins, un certain André fait son apparition à Montpellier en 1122. L'exercice de la médecine en fit un personnage puissant et un propriétaire foncier considérable (3,4) Ce n'est qu'à partir de 1170 qu'un premier noyau de médecins-praticiens-enseignants forme l'embryon de la future Université médicale. Trente ans plus tard, Alexandre Neckam placera Montpellier et Salerne sur un même pied d'égalité. En 1181, un édit de Guilhem VIII proclame la liberté d'enseignement de la Médecine à Montpellier (5).

Appel à citations

## **Bibliographie** (toutes les références bibliographiques)

1. Costa J, Macaron G, Abou Khaled KJ. Biomarkers in multiple sclerosis: An update. *Biomarkers in Neuropsychiatry*. 1 déc 2023;9:100075.
2. HAS. L'analyse des évènements indésirables associés aux soins (EIAS). 2021.
3. Jin S, Zheng Y, Li D, Liu X, Zhu T, Wang S, et al. Effect of genistein supplementation on microenvironment regulation of breast tumors in obese mice. *Breast Cancer Res*. 25 oct 2024;26(1):147.
4. Gabel K, Chakos K, Oliveira ML, Sanchez Perez J, Cares K, Lima NS, et al. Narrative review of lifestyle interventions in breast cancer survivors: current evidence and future directions. *JNCI Cancer Spectr*. 1 nov 2024;8(6):pkae108.
5. Landes-Chateau C. Identification et caractérisation de marqueurs prédictifs d'inflammation et de neurodégénérescence chez les personnes présentant un syndrome radiologique isolé [Internet]. [2020-...., France]: Université Côte d'Azur; 2024 [cité 20 mars 2025]. Disponible sur: <http://www.theses.fr/2024COAZ6019/document>



## 1) Dans le texte avec un appel à citation (de façon abrégée)

Quel que soit le type de document à citer, les informations bibliographiques à inclure dans le texte sont toujours les mêmes, soit le nom de famille de l'auteur (ou le nom de la collectivité) et l'année de publication.

## 2) En bibliographie finale (de façon complète, en ordre alphabétique du nom de l'auteur)

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Maecenas porttitor(Pouget, 2019) congue massa. Fusce posuere, magna sed pulvinar ultricies, purus lectus malesuada libero, sit amet commodo magna eros quis urna :

« *Nunc viverra imperdiet enim. Fusce est. Vivamus a tellus.* » (Robineau, 2024)

Quin etiam si minus felices in diligendo fuissemus, ferendum id Scipio(Abravanel-Jolly & Abravanel-Jolly, 2023) potius quam inimicitiarum tempus cogitandum.(Abravanel-Jolly & Abravanel-Jolly, 2023)

Abravanel-Jolly, S., & Abravanel-Jolly, S. (avec Beignier, B., Abravanel-Jolly, S., & Abravanel-Jolly, S.). (2023). *Droit des assurances* (4e édition). Ellipses.

Pouget, J. (2019). *La réparation du dommage impliquant une intelligence artificielle*.

<https://www.theses.fr/2019AIXM0558/document>

Robineau, M. (2024). Le droit des assurances et la fin de vie. *Droit, Santé et Société*, N° 4(4), 26-32.

<https://doi.org/10.3917/dsso.104.0026>



# Citer du texte ... en style Bordeaux

## 1) Dans le texte avec un appel à citation (de façon abrégée)

Il est recommandé de numéroter les références dans l'ordre d'apparition dans le texte et de les identifier, dans le texte, en chiffres arabes entre parenthèses (1). Lorsque plusieurs références sont nécessaires au même endroit, elles sont intégrées dans la même parenthèse (1-3).

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Maecenas porttitor<sup>1</sup> congue massa. Fusce posuere, magna sed pulvinar ultricies, purus lectus malesuada libero, sit amet commodo magna eros quis urna :

« Nunc viverra imperdiet enim. Fusce est. Vivamus a tellus. »<sup>2</sup>

Quin etiam si minus felices in diligendo fuissemus, ferendum id Scipio<sup>3</sup> potius quam inimicitarum tempus cogitandum.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> POUGET Jonathan, *La réparation du dommage impliquant une intelligence artificielle* [en ligne], 2019, [consulté le 19 septembre 2024].

<sup>2</sup> ROBINEAU Matthieu, « Le droit des assurances et la fin de vie », *Droit, Santé et Société*, N° 4, 2024.

<sup>3</sup> ABRAVANEL-JOLLY Sabine et ABRAVANEL-JOLLY Sabine, *Droit des assurances*, Ellipses, 2023.

<sup>4</sup> *Ibid.*

ABRAVANEL-JOLLY Sabine et ABRAVANEL-JOLLY Sabine, *Droit des assurances*, Beignier Bernard, Abravanel-Jolly Sabine et Abravanel-Jolly Sabine (préf.), 4e édition, Paris, Ellipses, 2023, 484 p.

POUGET Jonathan, *La réparation du dommage impliquant une intelligence artificielle* [en ligne], 2019, [consulté le 19 septembre 2024]. <https://www.theses.fr/2019AIXM0558/document>

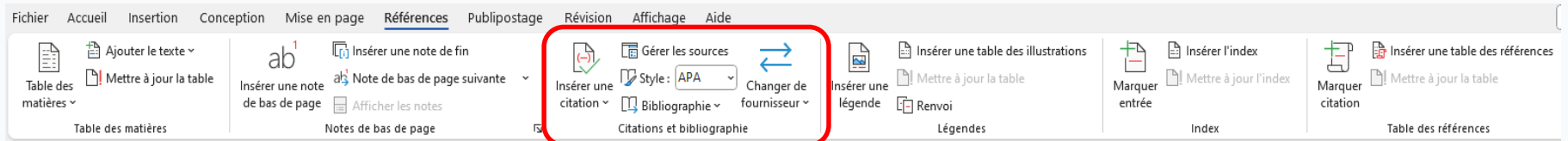
ROBINEAU Matthieu, « Le droit des assurances et la fin de vie », *Droit, Santé et Société*, N° 4, 2024, n° 4, p. 26- 32.

## 2) En bibliographie finale (de façon complète, par ordre alphabétique)

# Rédaction manuelle

La rédaction d'une bibliographie peut se faire manuellement, soit en écrivant tous les éléments, soit en utilisant les onglets dédiés des logiciels de traitement de texte et en suivant scrupuleusement les règles de rédaction du style sélectionné.

Voici par exemple une capture d'écran de l'onglet "Références" du logiciel Word



Cette option permet de modifier ses références plus simplement, mais étant très chronophage, nous vous la déconseillons si vous avez plus de 10 ou 15 références.

# Utilisation des IAG

Les IAG sont des outils qui peuvent vous aider à mettre en forme vos références sous forme de bibliographie.

Voici un exemple de prompt :

"Peux-tu me créer une bibliographie complète et correctement formatée à partir des sources suivantes ? Utilise le style bibliographique [APA/MLA/Chicago] et classe les références selon cette norme. Voici les titres et auteurs :

- Titre 1, Auteur 1
- Titre 2, Auteur 2
- Titre 3, Auteur 3
- ..."

Pensez à bien préciser la norme voulue et tous les détails pour la mise en forme. Si besoin, demandez à l'IAG si elle a besoin de plus d'information pour faire la tâche demandée.



***Toujours vérifier la mise en forme et la références bibliographiques produites par une IAG***



# Utilisation d'un site WEB

Des sites en ligne vous permettront d'organiser vos références et de générer vos bibliographies en quelques clics.

Ces outils peuvent organiser et mettre en forme vos références selon la norme choisie.

Voici quelques exemples :

- Zbib
- Scribb
- Le catalogue de la BU

Les exemples ci-dessus sont gratuits et simples d'utilisation, ils nécessiteront cependant une vérification des références mises en forme et ils ne permettent pas de conservation des références.



# Utilisation d'un logiciel

Il existe aussi des logiciels qui peuvent collecter, centraliser, organiser et mettre en forme vos références selon la norme choisie.

Voici quelques exemples :

- Zotero
- Endnote
- Mendeley

Ils ont une version gratuite, permettent de gérer des références mais aussi des PDF ou des images. Ils ne sont pas tous compatibles avec tous les logiciels de traitement de texte (Zotero ou Mendeley pour Word et Endnote pour Page) et leur version payante a des limites.

Vous pouvez suivre une autoformation pour Zotero ici : <https://moodle.umontpellier.fr/course/view.php?id=43493> (durée ~ 3h)



## Pour conclure

En conclusion, peu importe la méthode que vous utiliserez, il faudra toujours que vous vérifiiez si les références créées sont correctes (respect du style ou de la norme et présence des éléments nécessaires).

Pensez qu'il s'agit de votre travail, qu'il soit personnel ou en groupe, choisissez la méthode qui vous conviendra le mieux en fonction du temps que vous avez à y consacrer, du livrable attendu, du nombre de références bibliographiques à traiter, etc.



# Bibliographie

1. Acquier, F. Prendre des photos, utiliser des images existantes, faisons le point sur vos droits ! 2017 nov 15; ENSAG.
2. Badolato AM. Je publie, quels sont mes droits ? [Internet]. Ouvrir la Science. 2020 [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://www.ouvrirlascience.fr/je-publie-quels-sont-mes-droits>
3. Badolato AM. Mémoires, thèses, publications : SOYONS ACCESSIBLES ! Guide pratique pour les productions scientifiques [Internet]. Ouvrir la Science. 2024 [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://www.ouvrirlascience.fr/memoires-theses-publications-soyons-accessibles-guide-pratique-pour-les-productions-scientifiques>
4. CCSD, HAL. Dumas : Dépôt universitaire de Mémoires Après soutenance [Internet]. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>
5. D’Arcy N, Université Robert Schuman de Strasbourg, Services Communs de Documentations des universités et des établissements d’enseignements supérieurs d’Alsace. Charte pour la rédaction et la diffusion électronique de travaux dans les universités et établissements d’enseignements supérieurs en Alsace [Internet]. 2006 [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: [https://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/recherche/theses/droit\\_auteur.pdf](https://www.unistra.fr/fileadmin/upload/unistra/recherche/theses/droit_auteur.pdf)
6. École nationale des ponts et chaussées. Note sur l’utilisation des images en vue d’une publication. 2018.
7. Faure A. Les plateformes de dépôt et d’archivage des travaux étudiants [Mémoire]. [Lyon]: Université de Lyon; 2022.
8. Gregoire G. UFR LLASIC - Université Grenoble Alpes. Geraldine Gregoire; [cité 1 avr 2025]. Mémoires de master : mise en forme, dépôt et diffusion. Disponible sur: <https://llasic.univ-grenoble-alpes.fr/menu-principal/bibliotheques/memoires-de-master-mise-en-forme-depot-et-diffusion-17061.kjsp?RH=LLASIC-FR05>
9. Institut de l’Information Scientifique et Technique, Université de Lorraine, MSH Lorraine. DoRANum-Aspects juridiques, éthiques, intégrité scientifique : Collecter ou réutiliser des images fixes ou animées : questions juridiques et éthiques [Internet]. DoRANum; 2024 [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: [https://doranum.fr/aspects-juridiques-ethiques/collecter-ou-reutiliser-des-images-fixes-ou-animees-questions-juridiques-et-ethiques\\_10\\_13143\\_cfqh-t839](https://doranum.fr/aspects-juridiques-ethiques/collecter-ou-reutiliser-des-images-fixes-ou-animees-questions-juridiques-et-ethiques_10_13143_cfqh-t839)
10. Laffitte P. Guides thématiques: Droit: Exception pédagogique et de recherche [Internet]. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://sciencespo.libguides.com/droit/Exception-pedagogique>



# Bibliographie

11. Lucas A, Mappian EBL, Chatry S, Cam SL. Guide du droit d’auteur / Sous la direction du Pr. A. Lucas, par E. Bouchet-LeMappian, S. Chatry et S. Le Cam ; 4e éd. mise à jour par S. Le Cam et S. Chatry [Internet]. 2018 [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://univ-rennes2.hal.science/hal-02873331>
12. Mahé A. Droits d’auteur et publication scientifique. 2025 févr.
13. Maufroid C. Guides thématiques: Iconographie: Exception pédagogique et de recherche [Internet]. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://sciencespo.libguides.com/iconographie/images-exception-pedagogique>
14. Porte L. Tutoriels: Déposer son mémoire: La rédaction du mémoire [Internet]. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://tutos.bu.univ-rennes2.fr/c.php?g=661479&p=4968599>
15. Toussaint M. Journée Doctorale \_ 15 Novembre 2017 [Internet]. AFAIREASUIVRE. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://afasarchi.hypotheses.org/1132>
16. Université Lumière Lyon 2. Procédures de dépôt et de diffusion des mémoires de Master dans la base Dumas [Internet]. 2021. Disponible sur: [https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://bu.univ-lyon2.fr/medias/fichier/ul2-guide-de-depot-dumas\\_1638177247975-pdf%3FID\\_FICHE%3D1055136%26INLINE%3DFALSE&ved=2ahUKEwjY39a0xbaMAXW7BfsDHQKQKQQFnoECBoQAQ&usq=AOvVaw3pV18CPTWSJpMf0pTvTYHW](https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://bu.univ-lyon2.fr/medias/fichier/ul2-guide-de-depot-dumas_1638177247975-pdf%3FID_FICHE%3D1055136%26INLINE%3DFALSE&ved=2ahUKEwjY39a0xbaMAXW7BfsDHQKQKQQFnoECBoQAQ&usq=AOvVaw3pV18CPTWSJpMf0pTvTYHW)
17. Collecter ou réutiliser des images fixes ou animées : questions juridiques et éthiques – DoRANum [Internet]. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: [https://dorum.fr/aspects-juridiques-ethiques/collecter-ou-reutiliser-des-images-fixes-ou-animees-questions-juridiques-et-ethiques\\_10\\_13143\\_cfqh-t839/](https://dorum.fr/aspects-juridiques-ethiques/collecter-ou-reutiliser-des-images-fixes-ou-animees-questions-juridiques-et-ethiques_10_13143_cfqh-t839/)
18. Cours : Mémoires, thèses, publications : SOYONS ACCESSIBLES ! | Callisto Formation [Internet]. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://callisto-formation.fr/course/view.php?id=394>
19. Droit d’auteur et plagiat [Internet]. Bibliothèque. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://bibliotheque.sciencespo-lyon.fr/droit-auteur-plagiat/>
20. Droit d’auteur, droit à l’image : les étapes essentielles pour utiliser un contenu [Internet]. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://www.economie.gouv.fr/apie/propriete-intellectuelle-publications/droit-auteur-droit-image-etapes-essentielles-pour-utiliser-contenu>
21. Ethique et droit : réutiliser [Internet]. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://ethiquedroit.hypotheses.org/category/articles-a-valider/reutiliser>



22. Innovative Genomics Institute (IGI) [Internet]. [cité 1 avr 2025]. Free COVID-19 (SARS-CoV-2) Illustrations. Disponible sur: <https://innovativegenomics.org/covid-19/free-covid-19-illustrations/>
23. Les contenus concernés par le droit d’auteur [Internet]. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://www.economie.gouv.fr/apie/propriete-intellectuelle-publications/contenus-concernes-par-droit-auteur>
24. Particulier | CNIL [Internet]. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://www.cnil.fr/fr>
25. Propriété intellectuelle et droit d’auteur [Internet]. Bureau du droit d’auteur. [cité 1 avr 2025]. Disponible sur: <https://www.bda.ulaval.ca/notions-en-droit-dauteur/propriete-intellectuelle-et-droit-dauteur/>
26. Ministère de l’Education Nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche [Internet]. 2016 [cité 1 avr 2025]. Protocole d’accord sur l’utilisation et la reproduction des livres, des œuvres musicales éditées, des publications périodiques et des œuvres des arts visuels à des fins d’illustration des activités d’enseignement et de recherche. Disponible sur: <https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo35/MENE1600684X.htm>

